



Crassier, juillet 2015

Avis aux habitants

Feu bactérien – campagne de contrôles 2015

Madame, Monsieur,

Le feu bactérien est l'une des plus dangereuses maladies de poiriers, pommiers, cognassiers, cotoneasters, cognassiers du Japon (Chaenomeles), buissons ardents (Pyracantha), néfliers, néfliers du Japon, amélanchiers, sorbiers, aubépines et stranveasias (Photinia).

La présence de plantes ornementales hôtes de feu bactérien sur certains bien-fonds représente donc un danger et leur arrachage préventif constitue la meilleure parade au développement de cette maladie. Nous vous rappelons que face à une plante suspectée d'être atteinte par le feu bactérien, il est obligatoire de l'annoncer au contrôleur communal, ou à la Police phytosanitaire qui organise la lutte contre cette maladie dans le canton (021 557 91 83).

Comme chaque année, le préposé au contrôle du feu bactérien de Crassier, Monsieur Thibault Melly, va procéder dès la fin du mois d'août au début du mois d'octobre au contrôle des plantes-hôtes du feu bactérien dans certains secteurs de notre commune. Ce contrôle se fera par sondage en examinant toutes les plantes-hôtes du feu bactérien se trouvant uniquement sur les propriétés, les lisières de forêt et les haies sélectionnées par la Police phytosanitaire cantonale. La durée de ce contrôle n'excédera pas une demi-journée.

Dès lors, nous remercions d'ores et déjà toute la population concernée jouissant d'un jardin, de bien vouloir réserver un bon accueil à notre préposé, afin qu'il puisse effectuer son travail correctement et dans les meilleures conditions. En cas de doute, le préposé vous montrera sa carte de légitimation.

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LA MUNICIPALITÉ